

# Désaccords sur l'état des finances au conseil municipal



Les élus de l'opposition et de la majorité ont une nouvelle fois échangé sur leurs désaccords au sujet des finances communales. / PHOTOS FR.G.

Les finances de la commune et le vote du budget primitif étaient à l'ordre du jour du dernier conseil municipal de Cuges-les-Pins. La première adjointe déléguée aux finances, France Leroy, a commencé par présenter le compte administratif 2018, estimant que "l'objectif est atteint, avec un résultat 2018 de + 416 630€". L'élue a souligné que les dépenses de fonctionnement ont pu être contenues, les "investissements structurants" poursuivis, et que ce résultat "s'inscrit dans la trajectoire que nous nous sommes fixée". Elle a précisé cependant que la commune a dû faire face, en fin d'année, à "des difficultés de trésorerie, quelques factures et charges ayant été rejetées".

Selon Antoine Di Ciaccio, élu d'opposition, "ce compte administratif est en déficit" : "Vous maquillez la réalité des chiffres, a-t-il lancé à l'adjointe, car si on regarde bien dépenses et recettes, il y a un déséquilibre de 146 000€. Par un tour de passe-passe, vous le présentez excédentaire de 370 000€, mais si vous ajoutez les produits rattachés, ce qui est possible, alors il faut aussi ajouter les charges rattachées, qui représentent environ 300 000€. Et je ne parle pas de la cavalerie budgétaire que vous pratiquez... Pour nous, ce compte administratif est insincère, et nous vous demandons de le retirer. Vous avez jusqu'au 30 juin pour le passer."

Une demande que France Leroy a bien entendu balayée : " Vos remarques relèvent de l'aberration. En matière de cavalerie bud-

gétaire, vous êtes mal placé pour donner des leçons ! Il y a eu des dépassements, des aléas et des produits qu'on n'avait pas prévus mais c'est toujours comme ça... Nous avons fait un débat d'orientations budgétaires, nos résultats sont conformes, ce bilan est sincère."

L'opposition a voté contre ce compte administratif ainsi que son affectation au budget 2019. L'unanimité a été faite en revanche sur les taux de l'imposition locale (Taxe d'habitation 22,77 %, Foncier bâti 32,02 %, Foncier non bâti 103,77 %), qui "n'ont pas connu d'augmentation depuis 4 ans" a précisé l'élue.

Après le vote à l'unanimité d'une subvention de 363 000 € au CCAS, France Leroy est passée à la présentation du budget primitif, qui, a-t-elle souligné, "engage et finalise l'essentiel des actions que nous avons entreprises depuis 2014". Elle a ajouté qu'en dépit des contraintes, la commune a pu engager "des investissements importants mais néces-

saires", "sans pénaliser les contribuables", grâce à une "gestion contrôlée et maîtrisée à l'instar des dépenses de fonctionnement et particulièrement du chapitre 012 (charges de personnel, Ndlr) que nous arrivons à contenir".

## "Prudence"

La première adjointe est ensuite rentrée dans le détail des comptes, insistant notamment sur "une certaine prudence sur les recettes attendues", telles les droits de mutation. Même prudence et souci d'économie relevé pour les charges de fonctionnement, malgré des dépenses imprévues liées entre autres à l'inflation. "Nous escomptons une baisse effective de 53 000 € des charges de personnel, en raison de départs à la retraite ou mutations."

En investissements, 5,4 M€ sont inscrits pour 2019 avec au programme notamment l'école Simone-Veil et divers travaux dans les écoles, de la voirie, de l'achat de matériel, éclairage public et une nouvelle classe pour

l'école maternelle. La commune comptera pour cela sur "2,8 M€ de subventions, le crédit relais de 1,7 M€ et un emprunt nouveau de 2,1 M€".

En conclusion, France Leroy a expliqué que parmi les investissements prévus "aucun ne relève du superflu". "Le redressement de la situation est sensible et devrait s'accroître si nous poursuivons nos efforts", a-t-elle ajouté avant de remercier les services et les élus pour leur travail et leur implication.

Là encore, Antoine Di Ciaccio a exprimé son désaccord avec l'élue aux finances, notamment sur le terme de "prudence" : "Pour les recettes de la Caf, vous inscrivez 201 000 €, alors que l'an dernier seulement 130 000 € ont été touchés, ce n'est pas très prudent ! (...) De plus nous notons une énorme progression des subventions transférées du Département, environ 300 000 €. D'où viennent ces recettes extraordinaires ?"

"Pendant des années, nous n'avons pas amorti des subventions qui étaient amortissables, a répondu France Leroy, ainsi, en accord avec la trésorerie, nous reportons l'amortissement de ces subventions de 2000 à 104, cette année, et l'année prochaine."

Enfin, l'élue d'opposition a pointé des investissements certes nécessaires mais "disproportionnés par rapport aux capacités financières de la commune". Pour ces raisons, le groupe a voté contre.

Frédérique GROS

fgros@laprovence-presse.fr

## Une classe pour la maternelle

Fabienne Barthélémy, du groupe d'opposition, a demandé des précisions concernant le montant affecté à la création d'une classe pour l'école maternelle (350 000 €). Le maire lui a répondu qu'à ce jour, "les effectifs ne sont pas assez importants pour l'ouverture d'une classe" : "Mais si en juin il fallait ouvrir une classe, nous avons l'accord de l'inspecteur pour que la classe de grande section soit accueillie dans l'école Simone-Veil pendant les travaux, a-t-il expliqué. Il s'agirait de l'installation d'une structure modulaire comprenant une classe, un dortoir et des toilettes."